

Entreprises

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 01/02/2023

Déclarer les rémunérations des VRP multicartes et leurs cotisations

[Accéder au Service en ligne](#)

Permet aux employeurs de VRP multicartes (agents commerciaux ou représentants de commerce) de déclarer les rémunérations versées chaque trimestre.

Pour utiliser ce téléservice, l'employeur doit être affilié à la CCVRP , qui est l'organisme chargé du paiement des cotisations et contributions sociales des VRP à cartes multiples.

